

**Réseau communal d'évacuation des eaux
Chemin du Bugnon, mise en séparatif
Demande de crédit**

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en séparatif du réseau public communal d'évacuation des eaux, le secteur du chemin du Bugnon est le dernier tronçon à mettre en conformité.

Actuellement, un collecteur unitaire reçoit les eaux claires et les eaux usées des parcelles privées N° 804, 810 et 816. En amont du raccordement des eaux de la parcelle N° 816, un collecteur reprend les eaux du chemin du Bugnon depuis sa jonction avec le chemin des Chênes, laquelle constitue un point haut.

En raison de l'absence de regards de contrôle sur ces canalisations, leur état n'est pas connu. Il n'existe par ailleurs aucun plan d'archives permettant de les situer en plan et en altitude.

Un contact a été pris avec les autres services présents ou qui pourraient être présents dans l'assiette du chemin. Ces derniers ont répondu de la manière suivante:

- EauService a décidé de procéder au remplacement de la conduite d'alimentation d'eau posée en 1943. Les travaux seront effectués en même temps que la mise en séparatif du chemin, ceci sur un tronçon compris entre Renges et la jonction des chemins du Bugnon et des Chênes.
- SIE SA et TVT Services SA possèdent un faisceau de câbles, présent de Renges à l'entrée de la parcelle N° 816. Ces deux sociétés ne prévoient pas de travaux à court terme.
- Le service du gaz possède une conduite d'alimentation de gaz présente de Renges au bâtiment principal sur la parcelle N° 810. Ce service ne prévoit pas de travaux à court terme.
- Swisscom n'est pas présent le long du chemin du Bugnon et n'a pas l'intention de modifier cette situation.

2. TRAVAUX PROJETÉS

En raison du remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable et en l'absence de données sur l'état et la position exacte des collecteurs existants, il est prévu de les démolir et de les remplacer par de nouvelles canalisations. En effet, la faible largeur du chemin, la présence des conduites électriques et l'emprise des nouveaux collecteurs et conduite d'alimentation d'eau ne permettront vraisemblablement pas de conserver les anciennes canalisations.

L'ancienne conduite d'eau sera également démontée au fur et à mesure de l'avancement du chantier, un système de by-pass sera préalablement mis en place pour desservir les propriétés riveraines.

En raison de la relation entre la largeur de la fouille (de 1.20 m. à 1.50 m.) et celle du chemin (2.62 m.), l'infrastructure et la superstructure de celui-ci seront remises à neuf sur l'ensemble de l'emprise. Les profils types annexés au présent préavis illustrent cette option.

Description des travaux:

Tronçon A, longueur 195 m. env.

- Construction d'un collecteur d'eaux claires en PVC Ø 30 cm. enrobé de béton
- Construction d'un collecteur d'eaux usées en PVC Ø 20 cm. enrobé de béton
- Construction de regards de visites
- Démolition de l'ancien collecteur unitaire
- Transformation de l'ancien déversoir en chambre de visite d'eaux claires
- Remplacement des sacs d'eaux de surface du chemin
- Remplacement de la conduite d'alimentation d'eau
- Remplacement de l'infrastructure et de la superstructure sur la largeur du chemin, soit: grave tout-venant, enrobé et tapis bitumineux

Tronçon B, longueur 125 m. env.

- Construction d'un collecteur d'eaux claires en PVC Ø 30 cm. enrobé de béton
- Construction de regards de visites
- Démolition de l'ancien collecteur d'eaux claires
- Remplacement des sacs d'eaux de surface du chemin
- Remplacement de la conduite d'alimentation d'eau
- Remplacement de l'infrastructure et de la superstructure sur la largeur du chemin, soit: grave tout-venant, enrobé et tapis bitumineux

3. DEVIS GÉNÉRAL

Un appel d'offres a été lancé auprès de 5 entreprises spécialisées. En fonction du résultat de cet appel d'offres, le devis général des travaux à charge de la commune se présente ainsi:

Installation de chantier	Fr.	10'000.--
Construction de réseaux enterrés	Fr.	163'000.--
Infrastructure, superstructure	Fr.	40'000.--
Inspection finale par caméra	Fr.	4'000.--
Divers et imprévus	Fr.	<u>10'000.--</u>
Total brut	Fr.	227'000.--
TVA 7.6%	Fr.	<u>18'000.--</u>
Total net	Fr.	<u>245'000.--</u> =====

4. PLANNING

Le dossier d'exécution sera établi dès l'approbation du projet par le Conseil communal.

Les travaux sont prévus de débiter au début juillet 2010, après la mise à l'enquête, et de se terminer à fin septembre 2010.

5. FINANCEMENT

Cet investissement de **Fr. 245'000.--** sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 15/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux du chemin du Bugnon;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 245'000.--** (deux cent quarante-cinq mille francs) pour la réalisation de la mise en séparatif.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.141 "Ch. du Bugnon – Mise en séparatif".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 mai 2010.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexes : 1 plan de situation et 1 plan de profils types

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc: Mme Danièle Petoud Leuba, section épuration
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 6 mai 2010
DPL/RM